

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de La Ciotat sur les quartiers "Abeille/Maurelle/Matagots".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine des quartiers « Abeille/Maurelle/Matagots » à La Ciotat, annexé au rapport, représentant une participation départementale inchangée de 1 000 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant susvisé.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité
M. BORÉ ne prend pas part au vote

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée